Programme

9h30-11h Le droit international et le Proche-Orient

L'ensemble du droit international s'appliquant à la Palestine (Lema Nazeeh) [angl.]

Les crimes de guerre [et les crimes contre l'humanité] en Israël-Palestine (Susan Power) [angl.]

Pause

11h15- Les objectifs et limites de la CPI

12h45 Les enjeux de la procédure devant la CPI pour la question de Palestine (François Dubuisson) [fr.]

Justice pour tous ou justice à la carte ? (Norman Paech) [all.]

Pause de midi

14h-15h30 La CPI, focus Gaza et Jérusalem-Est

Gaza, une exigence de justice (Ziad Medoukh) [fr.] Jérusalem-Est et le droit international (Gilles Devers) [fr.]

Pause

15h45 L'universalité des droits humains

Les attentes des Palestiniens par rapport à la Justice Pénale Internationale (Insaf Rezaqui) [fr.]

Table ronde : « Comment faire avancer la justice pour les Palestiniens devant la CPI ? » [fr.- angl.]

17h30 Adoption d'une Lettre ouverte adressée au Procureur de la CPI et signée par les intervenants et les participants

18h00 Clôture du Symposium

Avec le soutien de :











Centre Culturel de Rencontre Abbaye Neimënster 28, Rue Münster, 2160 Luxembourg Grund

Traduction simultanée fr.-angl./angl.-fr. Inscriptions sur contact@paixjuste.lu

Selon son traité fondateur, aussi appelé "Statut de Rome", la Cour pénale internationale (CPI) contribue à la lutte contre l'impunité et à l'instauration de l'état de droit en veillant à ce que les crimes les plus graves, à savoir le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression, ne restent pas impunis. Toutefois, depuis sa création, un peuple entier se sent abandonné et privé d'un accès à la justice internationale, supposée universelle.

En effet, pour le peuple palestinien, le recours à la CPI en tant que dernier rempart de justice a été parsemé d'obstacles. Depuis que la Palestine a adhéré au statut de Rome en 2015, il a fallu de longs débats juridiques et politiques quant à son statut étatique avant que, en février 2021, la CPI ait pu annoncer sa juridiction sur les territoires palestiniens, permettant ainsi à son procureur général d'enquêter sur les crimes présumés commis par des membres du gouvernement israélien et du Hamas. Cependant, cette décision a été vivement contestée et condamnée par les dirigeants d'Israël, qui remettent régulièrement en question le mandat de la CPI, dont Israël n'est pas un membre signataire.

Le symposium organisé par le Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient (CPJPO) a pour objectif de sensibiliser et informer, à travers des analyses approfondies d'experts de renommée internationale,

• au droit international, à son histoire, et à ses diverses branches en rapport avec la question de la Palestine,

 au fonctionnement de la CPI, à ses compétences et à ses limites dans la contribution à sanctionner les crimes relevant de sa compétence,

• d'inciter les acteurs concernés à faire avancer les enquêtes sur les crimes de guerre commis en Palestine.

Intervenants

Gilles Devers: Avocat au barreau de Lyon, enseignant-chercheur et maître de conférences français. Porte-parole d'un groupe de 350 ONG représenté par 40 avocats chargé du traitement d'une requête en justice auprès la Cour pénale internationale pour crimes de guerre lors de la guerre de Gaza de 2008-2009.

François Dubuisson: Licencié en droit (1992), licencié spécial en droit international (1994) et docteur en droit (2005) de l'Université Libre de Bruxelles. Il est actuellement Professeur à l'U.L.B., chercheur au Centre de droit international et directeur du Master de spécialisation en droit international.

Norman Paech: Études d'histoire et de droit à Hambourg, Munich, Tübingen et Paris. Carrière universitaire à Hambourg. Engagement dans diverses organisations et partis politiques. Membre du Bundestag allemand de 2005 à 2009. Auteur de diverses publications sur le droit international.

Lema Nazeeh: Conseillère juridique basée à Bruxelles, au service de la Mission palestinienne auprès de l'Union européenne. Forte d'une vaste expérience en droit international, elle supervise les dossiers du Parlement européen et étudie intensivement le droit de l'Union européenne. Ses responsabilités antérieures comprenaient la gestion des dossiers des victimes devant la Cour pénale internationale et la résolution des problèmes liés aux droits humains. Vice-présidente des Comités de coordination de la lutte populaire palestinienne, militante en faveur des droits humains par le biais de la résistance non violente.

Insaf Rezagui : Doctorante en droit international public à l'Université Paris Cité, chercheuse associée à l'Institut français du Proche-Orient (IPFO) à Jérusalem et chercheuse associée au Centre Thucydide à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Travaille sur les questions de recours aux organisations internationales par la Palestine comme stratégie de reconnaissance d'un Etat.

Ziad Medoukh: Professeur de français aux universités de Gaza, chercheur, poète et écrivain d'expression française, citoyen palestinien de Gaza, formateur pour les jeunes. Auteur de nombreux livres, recueils et poésies, publications et recherches sur l'évolution de la société palestinienne, l'enseignement du français en Palestine, la francophonie, l'éducation et la non-violence.

Susan Power: Responsable de la recherche juridique et du plaidoyer chez Al-Haq, organisation palestinienne des droits humains basée en Cisjordanie. Elle a récemment finalisé ses recherches postdoctorales sur la Palestine au Centre irlandais des droits humains.